

Ministère de
l'Éducation Nationale

Arrêté

Le ministre de l'Éducation Nationale

— Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

— Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Ain au cours de la séance du 18 décembre 1933

Arrête :

Article 1. — L'ensemble formé par les ruines du Château de Groslée (ain) et leurs abords (parcelles cadastrales N^{os} 573 et 574 section 13) appartenant à M^r Pierre Perrod, 9 rue Farentaise, à Eyan, est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Article 2. — Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département par les archives de la Préfecture au Maire de la Commune de Groslée et à M. Perrod qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 24 Juin 1934

Par déléguation spéciale

Le directeur général des Beaux Arts
Signé Georges Huisman

Pour ampliation
Le directeur général des Beaux Arts
Le chef de Bureau
des Monuments historiques et des Sites
Signé

COUVERTURES PHOTOGRAPHIQUES AÉRIENNES

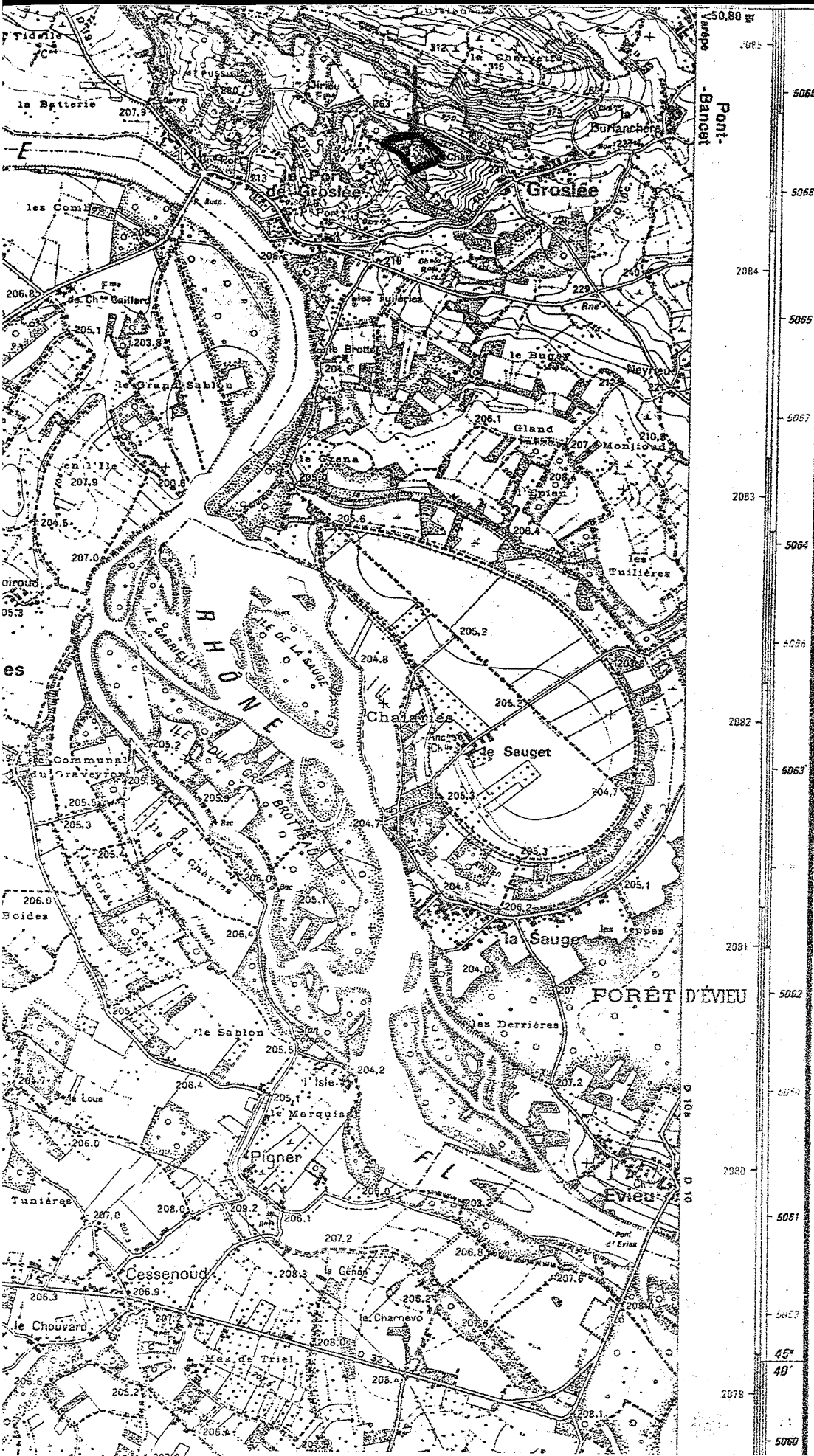
Les photographies de la couverture aérienne ayant servi à la révision de cette carte, comme celles des missions anciennes et, éventuellement, de récentes, sont en vente à :
 L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
 2 Avenue Pasteur, 94160 St-Mandé
 Tél. : 328-66-80.

Les commandes doivent préciser si l'on désire une couverture stéréoscopique (recouvrement d'une photo sur la suivante : 60 % ou plus en montagne) ou une couverture simple (recouvrement : 20 %), celle-ci sera sur le levé ou d'autres couvertures.

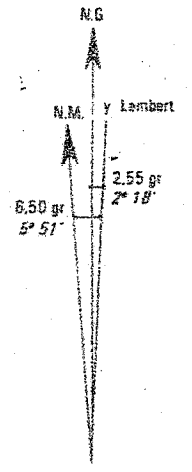
L'I.G.N. fournit des tirages par clichés originaux, l'échelle n'étant que dans le cas de 1:30 000 ou 1:40 000, et des agrandissements sur papier brillant ou mat et 50 x 50 sur papier glacé. Il est également possible de faire redresser, des orthophotographies.

Pour éviter toute ambiguïté sur la couverture est demandée, il est conseillé de la délimiter sur un fragment de carte ou sur un calque.

1 GROSLEE (La Tour du Pin 12)



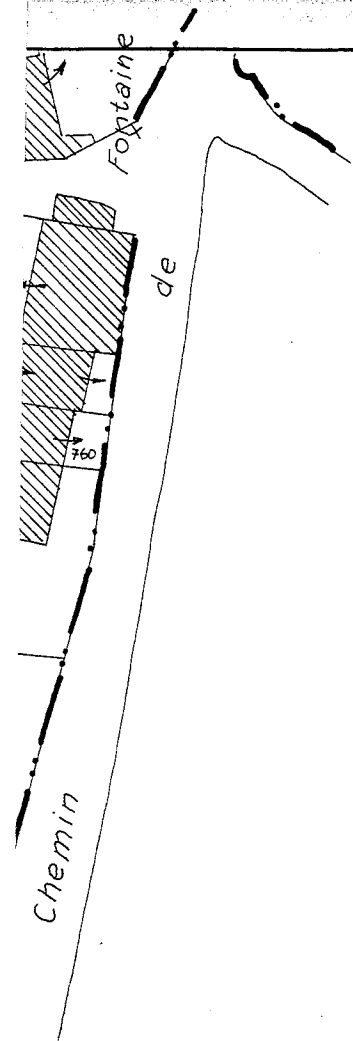
LA TOUR DU PIN 3-4



La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille, au 1er janvier 1975. Elle diminue chaque année de 0.08 gr (0° 47').

GROSLEE
 Ruines du château et ses abords
 site inscrit 27.06.1934

IGN 1/25 000 E - LA TOUR DU PIN - A. E. 3232



SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE DE LYON
23 rue roger RADISSON LYON 69322 tel. 25-29-72

CHATEAU de GROSLEE **ruines et abords**

site inscrit le 27 juin 1934
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL MIS A JOUR
POUR 1934

01 GROSLEE ain
SECTION B5

LYON LE 8 OCTOBRE 1976

ECHELLE 1 / 1000°

